

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 08 FÉVRIER 2023 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

23/006/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux - Subventions 2023.

23-39263-DAS

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Par délibération 22/0802/AGE du 16 décembre 2022, le Conseil municipal a approuvé, en faveur d'associations qui animent des Centres Sociaux et Espaces de Vie Sociale, l'attribution d'acomptes de subventions à valoir sur le budget 2023. Toutefois, en raison d'erreurs matérielles dans les conventions et dans le tableau de répartition annexés à la délibération, il est nécessaire d'annuler cette dépense et de soumettre à l'approbation du Conseil municipal de nouvelles conventions ainsi qu'un nouveau tableau de répartition.

Le budget municipal 2023 étant approuvé à l'occasion de ce Conseil municipal, la présente délibération, ainsi que les documents annexés, ont pour objet le versement non plus seulement d'un acompte mais du montant total de la subvention due à chaque association gestionnaire de Centres Sociaux et Espaces de Vie Sociale, au titre de l'exercice 2023, en application de la Convention Cadre des Centres Sociaux.

Les financements des Centres Sociaux seront, sur l'exercice 2023, appuyés sur l'agrément Centre Social et Espace de Vie Sociale délivré par la Caisse d'Allocations Familiales 13 et sur la nouvelle Convention Cadre des Centres Sociaux de 2023, dans laquelle la Ville s'engage sur une augmentation de 10% de sa quote-part dans le financement de l'Animation Globale et Coordination des Centres Sociaux.

Le total des subventions proposées par le présent rapport est de 2 352 263 Euros (deux millions trois cent cinquante-deux mille deux cent soixante-trois Euros) dont 324 939 Euros (trois cent vingt-quatre mille neuf cent trente-neuf Euros) pour les Centres Sociaux de notre secteur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°22/0802/AGE DU 16 DECEMBRE 2022
OUi LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont annulés les acomptes d'un montant total de 643 435,20 Euros (six cent quarante-trois mille quatre cent trente-cinq Euros et vingt centimes) votés par la délibération 22/0802/AGE du 16 décembre 2022 en faveur des associations qui gèrent et animent des Centres Sociaux et Espaces de Vie Sociale.

ARTICLE 2 Est autorisé le versement des subventions selon le tableau de répartition ci-annexé.

ARTICLE 3 Sont approuvées les conventions ci-annexées.
Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer ces conventions.

ARTICLE 4 La dépense, soit 2 352 263 Euros (deux millions trois cent cinquante-deux mille deux cent soixante-trois Euros) dont 324 939 Euros (trois cent vingt-quatre mille neuf cent trente-neuf Euros) pour les Centres Sociaux de notre secteur sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2023, nature 6574.2 - fonction 524 - service 03032 - action 13900910.

Les crédits nécessaires au paiement sont ouverts par la présente délibération et seront repris dans le cadre de cet exercice.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

Abstention Groupe Retrouvons Marseille

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**